

Être ministre dans l'Ordre franciscain séculier (OFS)

Dans le langage courant, l'expression « peser ses mots » dit bien que les mots ont un poids. Plus que de simples outils de communication, ils sont chargés de sens. Ils façonnent notre perception du monde, influencent nos actions et peuvent transformer le réel.

C'est le cas pour les textes de référence utilisés par l'OFS. Les mots utilisés y sont longuement pesés et choisis par des experts pour leur donner un sens spirituel et concret précis avant d'être approuvés et confirmés par les autorités romaines compétentes.

Qu'en est-il du terme « ministre », puisque c'est notre propos ? Disons-le tout net : « c'est du lourd ». Lourd, au sens biblique (voir en hébreu *kábôd*) quand il est question de la gloire de Dieu : qui a de l'importance, de l'influence, de la puissance, qui s'impose objectivement et se traduit en actes. Bref, qui a du poids.

Mais arrêtons ici l'analogie. D'autant plus que **ministre vient de *minister*, du latin *minus* (moins),** et signifie « domestique, serviteur ». Il est opposé à magister qui désigne « celui qui sait [plus], le maître ».

Ici s'impose un arrêt sur l'épisode central de la vie de Jésus, en Jean (13, 4-5) : Jésus « se leva de table, ôta ses vêtements, et prit un linge, dont il se ceignit. Ensuite il versa de l'eau dans un bassin, et il se mit à laver les pieds des disciples, et à les essuyer avec le linge dont il était ceint ». Dieu, le premier, en Jésus, s'est fait « serviteur ». Pour mieux nous rejoindre, Il a choisi de se faire le plus petit de tous. Ce geste a inspiré toute la spiritualité de François d'Assise qui écrit ceci dans sa 1^{ère}

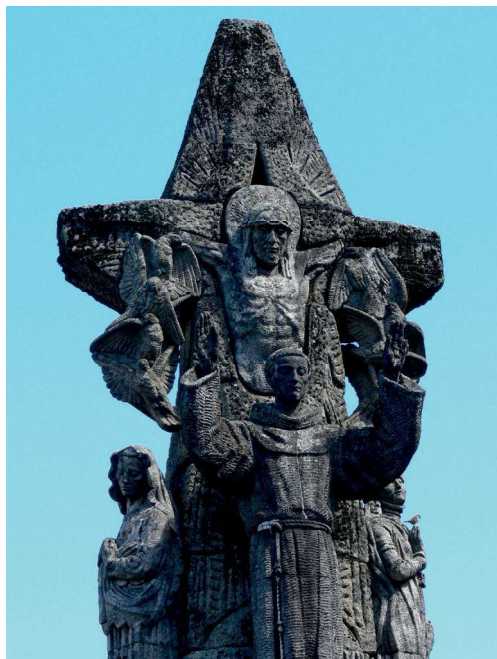
Règle (6, 3-4) : « **que tous soient appelés frères mineurs et qu'ils se lavent les pieds l'un à l'autre** ».

La minorité de Dieu, par Jésus, et de François dans sa suite, nous engage tous, membres de la Famille franciscaine. Nous sommes d'abord interpellés par le Christ : « Que le plus grand parmi vous soit comme le plus petit, et celui qui gouverne comme celui qui sert. » (Lc 22, 26) Ce que François reprend : « Sur aucun homme, mais surtout sur aucun autre frère, nul frère ne se prévaudra jamais d'aucun pouvoir de domination. Comme dit le Seigneur dans l'Évangile, les princes des nations leur commandent, et les grands des peuples exercent le pouvoir ; mais il n'en sera pas de même parmi les frères ; qui voudra être le plus grand parmi eux sera leur ministre et serviteur, et le plus grand parmi eux sera comme le plus petit. » (1Reg 5, 9-12)

Ainsi, le ministre dans l'OFS est-il entièrement déterminé dans cette disposition : la minorité. **De la conformation au Christ dans sa minorité découlent son mode de désignation, ses fonctions et surtout la façon d'exercer son ministère.**

Remarquons que les Constitutions générales de l'OFS s'attachent en premier lieu (art. 49 et 50) au Conseil de la Fraternité avant de s'intéresser au ministre (art. 51). Ce n'est pas anodin. Cela souligne la primauté du Conseil et définit les principes qui régissent les liens entre Conseil et ministre : co-responsabilité et collégialité.

Le Cap



Ensemble, ils sont responsables de la vie spirituelle de chaque membre et de la Fraternité tout entière. Ils veillent à ce que chacun puisse entendre l'appel de Dieu et cheminer librement à son propre rythme vers la réponse qu'il désire lui donner. Ils **soutiennent** chaque membre sur son chemin personnel, ses témoignages et ses engagements dans le monde. Ils lui proposent leur aide, lui suggèrent telle formation ou tel temps de retraite. Ils sont aussi conscients que la Fraternité n'est pas la juxtaposition de ses membres. Il leur est demandé d'**animer** la Fraternité, de lui donner une âme. Mais ce n'est pas à eux de donner l'âme de la Fraternité. Ils ont seulement à discerner, à partir de la vie fraternelle, l'âme qui émane du groupe. Car ce qui forme l'âme de la Fraternité, ce ne sont pas les seules rencontres mensuelles, ce sont les relations nouées entre les réunions : c'est

cela la vie fraternelle. Les rencontres conviviales, les sorties à plusieurs, les activités missionnaires assurées par deux ou trois et partagées avec tous, voilà ce qui façonne l'esprit d'une Fraternité. Le Conseil et le ministre favorisent cette vie fraternelle afin de garder vivant le feu de l'Esprit, propre à chaque Fraternité.

Les Constitutions retiennent (art. 50) qu'il appartient au Conseil d'admettre à la Profession les frères et sœurs qui s'y sont préparés ; et inversement d'accepter le retrait ou de décider la suspension d'un membre. Il lui revient également de conduire les affaires financières de la Fraternité. Et enfin, c'est le devoir du Conseil de « demander aux supérieurs compétents du Premier Ordre et du TOR des assistants aptes et préparés ».

Quant aux **tâches concrètes** qui incombent au ministre, elles s'articulent autour de trois axes essentiels : **organiser, représenter, relier**. Le ministre met en œuvre les orientations et les décisions de la Fraternité et celles du Conseil en veillant, avec l'assistant spirituel, à leur fidélité à la Règle de l'OFS. Il prévoit, convoque et préside les réunions du Conseil ; et tous les trois ans, il organise le chapitre électif. Il représente la Fraternité dans ses relations avec les autorités ecclésiastiques et civiles. Le ministre est enfin et surtout celui qui facilite le lien. Le lien entre les membres de la Fraternité et aussi le lien avec les autres Fraternités de même niveau ou de niveaux différents. Il veille aux relations avec les autres branches de la famille franciscaine (Frères mineurs, Clarisses) et avec l'Église locale. Une des expressions de ces liens est la demande des visites pastorale et fraternelle au moins une fois dans le triennat. L'importance

de cette communion ne doit pas faire de la Fraternité un espace clos, un cercle fermé où l'on se retrouve avec des semblables : nous ne choisissons pas nos frères, ils nous sont donnés. C'est pourquoi **le ministre a le souci de faire de la Fraternité un lieu d'accueil et un espace ouvert sur le monde.**



D'où le ministre tient-il sa légitimité ?

De son mode de désignation et de lui seul : comme les autres membres du Conseil, il est appelé par ses frères. Élu pour trois ans renouvelables une fois par le chapitre électif, le ministre n'a pas d'autorité sur les frères. Il ne commande pas, il encourage. Il n'impose pas, il propose. Il ne gouverne pas la Fraternité. Ce sont les membres qui décident ensemble, en chapitre, de la direction qu'ils souhaitent donner à leur vie de Fraternité.

Au quotidien, la vie d'un ministre de Fraternité ressemble à celle de tout membre de l'OFS, marquée par cette attention aux autres et à leurs besoins, cette écoute particulière de chacun, le soin qu'il porte au chemin spirituel de chaque frère et de la Fraternité tout entière. Dans un agenda qu'il aurait la tentation de trop remplir, le ministre s'applique à garder toujours un peu de place aux imprévus de Dieu, à l'appel inattendu, cherchant le juste équilibre entre :

– la prière pour les frères : porter chaque jour les intentions, les joies et les souffrances que

chaque membre de la Fraternité a pu exprimer, particulièrement à l'occasion du partage de vie ;

– la Fraternité au quotidien : c'est ce coup de téléphone à une sœur isolée, ces mails pour préparer la prochaine rencontre ou cette visite à un frère malade. C'est prendre le temps d'écouter longuement celui qui est dans la peine ou dans l'anxiété. C'est se rendre disponible au-delà de la Fraternité, à la communauté paroissiale, à sa famille, ses amis, ses voisins. Et c'est aussi reconnaître ses limites et être suffisamment humble pour demander de l'aide ;

– le passage de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile : comme tout séculier, le ministre vit sa mission dans le monde. Dans tous ses lieux de vie, **il s'efforce de traduire son idéal de « minorité » par des relations véritablement humbles et fraternelles.**

Alors, finalement, vivre la charge de ministre dans l'OFS, est-ce bien « du lourd » ? Par expérience, je peux répondre : oui, c'est du lourd, mais c'est « du lourd qui ne pèse pas », dès lors que ce service est vécu dans la collégialité et la co-responsabilité. C'est une aventure exigeante mais profondément sanctifiante. Elle apprend à savoir s'effacer pour laisser briller la lumière de l'autre. C'est, en fin de compte, une manière de suivre le Christ serviteur, avec pour seules armes la patience, l'écoute, l'espérance et cette indéfectible joie de la minorité que François nous a léguée. ■

■ *Michèle Brizio*